



RETURN OFFERS TO :
RETOURNER LES OFFRES À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

PAR COURRIEL :

bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA

OU

Correctional Service Canada / Service correctionnel
Canada
Contracts and Materiel Services
3427 Faithfull Avenue
Saskatoon SK
S7K 8H6

ATTENTION: Claudette Chabot

**AMENDMENT TO THE REQUEST FOR
STANDING OFFER
MODIFICATION DE LA DEMANDE
D'OFFRE À COMMANDES**

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE DES
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
Contracting and Material Services

Title — Sujet: Formation professionnelle – L'utilisation sécuritaire d'une scie à chaîne	
Solicitation No. — N° de l'invitation 21C50-19-2999694-A	
Solicitation Amendment No. – No. de la modification à l'invitation 002	Date: 11 décembre, 2019
GETS Reference No. — N° de Référence de SEAG 21C50-19-2999694-A	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 14 :00 On / Le : 16 décembre, 2019 / December 16, 2019	Time Zone Fuseau horaire Heure normale du centre CST
Delivery Required — Livraison exigée : See herein – Voir aux présentes	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: Destination: Other-Autre:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Claudette Chabot Claudette.Chabot@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone: 306-659-9255	Fax No. – N° de télécopieur:
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: Multiple as per call-up Multiples, selon la commande subséquente.	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



La modification 002 à la demande d'offres à commandes (DOC) est émise pour:

1. Proroger la date de clôture de la DOC;
2. Répondre aux questions 1 à 3 reçues au cours de la période d'invitation; et,
3. Modifier l'annexe B – Base de paiement (pour corriger une erreur dans le champ de description du volet 6 – dans la version anglaise uniquement);
4. Modifier à la Page 1 – 'Retourner les Offres à :' pour inclure une adresse pour des soumissions en papier.
5. Modifier Partie 3 – Instructions pour la préparation des offres pour inclure les soumissions en papier

1. La date de clôture de la période d'invitation à soumissionner identifiée sur la page un (1) de la DOC a été prorogée:

Supprimer: la date de clôture 13 décembre, 2019 @ 14 :00 heure normale du centre; et,

Insérer: La nouvelle date de clôture de la période d'invitation : **16 décembre, 2019 @ 14 :00 heure normale du centre.**

2. Questions et réponses:

Question 1 :

J'ai entièrement monté le cours que j'enseigne. J'ai respecté les principes de l'éducation des adultes et les exigences de la loi en matière de santé et de sécurité concernant l'utilisation d'équipement.

Le cours n'est PAS l'un des cours des organismes de certification énumérés.

Est-ce que je peux à la place envoyer la documentation du cours, des exemples, des références, etc.?

Réponse 1 :

Le programme et la documentation du cours du soumissionnaire doivent être conformes aux lignes directrices énoncées à la section M1 de l'annexe E – Critères d'évaluation.

Veuillez noter que les critères ci-dessous peuvent ne pas inclure tous les organismes de certification fournis par l'industrie, mais le soumissionnaire doit fournir une preuve démontrant qu'il est reconnu par l'industrie comme un formateur officiel sur l'utilisation sécuritaire d'une scie à chaîne.

*O1 - Par « reconnu par l'industrie », on entend que la formation fournie par le soumissionnaire permet d'obtenir un certificat reconnu par l'industrie, incluant **sans s'y limiter** l'International Society of Arboriculture (ISA), l'Association canadienne de normalisation (ACS), la Woodland Trainers Association (WTA) et Arboriculture Canada.*

La preuve documentaire de l'industrie doit être fournie sous forme de lettre/certificat attestant que le soumissionnaire est reconnu comme formateur officiel pour donner des cours à des établissements d'enseignement, à des établissements gouvernementaux, à des associations de l'industrie ou à divers sites industriels.

Un certificat reconnu seulement par une entreprise ou un lieu de travail ne respecte pas la présente norme et sera par conséquent refusé.

Question 2 :

À l'ANNEXE A, aux sous-articles 3.0.e. et 4.0.d.

Les établissements ont-ils des zones boisées où l'abattage d'arbres peut être mis en pratique? Si oui, quels établissements ont accès à des zones boisées?

Réponse 2 :



La plupart des établissements n'ont pas accès à des zones boisées à l'intérieur de leur périmètre. Les délinquants qui ont des permissions de sortir avec escorte (accordées par le Service correctionnel du Canada) peuvent toutefois sortir et accéder à des zones boisées pour pratiquer l'abattage d'arbres. Certains établissements ont une zone boisée qui se trouve très près de leur périmètre (à quelques mètres). Le gestionnaire désigné confirmera l'accès à une zone boisée pour le cours au moment de la réservation.

S'il n'y a pas d'arbres à abattre, nous demandons au soumissionnaire ou à ses ressources d'accorder plus de temps à la pratique de coupes. Un tronc peut par exemple être installé à la verticale sur une base pour pratiquer une coupe. L'annexe A – Énoncé des travaux, section 3.0 – Tâches, d) précise que le programme de formation doit permettre aux participants d'obtenir leurs certificats graduellement (sensibilisation, notions de base et niveau intermédiaire).

Le gestionnaire désigné peut confirmer au moment de la réservation s'il y aura accès à une zone boisée.

Remarque : À l'Établissement d'Edmonton pour femmes, le cours sur l'utilisation sécuritaire d'une scie à chaîne sera donné au parc national Elk Island (accès à une zone boisée).

Question 3 :

La question concerne le point 1.4 – Statut et disponibilité du personnel de la Section III – Attestations.

Nous tentons de déterminer si nous serions en mesure d'offrir cette formation. Par conséquent, j'aimerais savoir si le nombre maximal de fois qu'un programme peut être offert est déterminé selon établissement ou le niveau de sécurité.

Par exemple : Volet 1 à l'Établissement de Bowden. Il s'agit d'un établissement à sécurité minimale et moyenne. L'Établissement de Bowden a aussi un maximum prévu de trois (3) prestations du programme par année. Cela signifie-t-il que pendant l'année, l'Établissement de Bowden peut offrir un programme à la population à sécurité minimale jusqu'à trois (3) fois **ET** un programme à la population à sécurité moyenne jusqu'à trois (3) fois, pour un total de six (6) prestations du programme possibles?

Réponse 3 :

Non, l'Établissement de Bowden ne peut pas offrir un total de six (6) séances du programme.

Le nombre estimé de cours prévus pour cette unité opérationnelle correspond au nombre total combiné de séances qui peuvent être offertes par année à l'établissement, peu importe le niveau de sécurité.

Par exemple : Le « Nombre estimé de séances par année » de l'Établissement de Bowden s'élève à « Jusqu'à 3 cours ». Par conséquent, seuls trois cours peuvent être offerts à l'établissement. Les trois séances peuvent être réparties entre les niveaux de sécurité (p. ex. deux séances offertes à la population à sécurité minimale et une à la population à sécurité moyenne), ou bien les trois séances peuvent être offertes au même niveau de sécurité (p. ex. trois séances offertes à la population à sécurité minimale et aucune à la population à sécurité moyenne).

3. Modifier l'annexe B – Base de paiement (pour corriger une erreur dans le champ de description du volet 6 – dans la version anglaise uniquement);

4. Modifier à la Page 1 – 'Retourner les Offres à :' pour inclure une adresse pour des soumissions en papier.

Supprimer: Article 'Retourner les Offres à ' dans son intégralité; et

Insérer: Le nouvel article Retourner les Offres à ' qui suit:

PAR COURRIEL :

bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA



OU

Correctional Service Canada / Service correctionnel Canada
Contracts and Materiel Services
3427 Faithfull Avenue
Saskatoon SK
S7K 8H6

ATTENTION: Claudette Chabot

5. Modifier Partie 3 – Instructions pour la préparation des offres pour inclure des soumissions en papier

Supprimer: Article 1. 'Instructions pour la préparation des offres dans son intégralité; et

Insérer: Le nouvel article 1. 'Instructions pour la préparation qui suit:

Section I : offre technique **une (1) copie papier ou** une (1) copie électronique

Section II : offre financière **une (1) copie papier ou** une (1) copie électronique

Section III: attestations **une (1) copie papier ou** une (1) copie électronique

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

POUR LES SOUMISSIONS EN PAPIER :

Les offrants doivent soumettre leur offre financière et leur offre technique dans des enveloppes distinctes.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offre à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

POUR LES SOUMISSIONS ÉLECTRONIQUE :



Les offrants doivent soumettre leur offre financière et leur offre technique dans des documents distincts.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.